

Rapport
financier
2023

agir

Fondation
pour la recherche
sur le cancer



Annexe



La lettre..... 6
d'Alain Chevallier,
Trésorier de la Fondation ARC

**Tableau comparatif des
emplois et ressources
2022-2023**..... 8
Emplois et ressources 2023,
Évolutions 2021-2023

Bilan..... 10
2023

Compte de résultat..... 12
2023

Annexe aux comptes annuels 2023

1 • Présentation de la Fondation ARC..... 14

1.1 • Objet social de la
Fondation ARC..... 14

1.2 • Nature et périmètre
des missions sociales
réalisées par la
Fondation ARC..... 14

1.3 • Moyens mis
en œuvre par la
Fondation ARC..... 15

1

2 • Faits caractéristiques d'importance significative 16

2.1 • Faits significatifs
intervenus au cours de
l'exercice..... 16

2.2 • Faits significatifs
postérieurs à la clôture
de l'exercice 2022..... 16

2

3 • Principes, règles et méthodes comptables..... 16

3.1 • Principes généraux..... 16

3.2 • Changement de
méthode comptable..... 17

3.3 • Règles,
méthodes comptables
et compléments
d'information relatifs aux
postes du bilan-Actif 17

3.3.1 • Immobilisations
incorporelles
et corporelles..... 17

3.3.2 • Les biens reçus par legs
ou donations destinés à
être cédés 21

3.3.3 • Immobilisations
financières..... 22

3.3.4 • Créances..... 23

3.3.5 • Valeurs mobilières de
placement..... 24

3.3.6 • Disponibilités..... 25

3.3.7 • Charges constatées
d'avance..... 25

3.4 • Règles,
méthodes comptables
et compléments
d'information relatifs aux
postes du bilan-Passif..... 26

3.4.1 • Fonds propres de la
Fondation ARC 26

3.4.2 • Fonds propres
consomptibles..... 27

3.4.3 • Fonds dédiés aux
programmes de la
Fondation ARC..... 27

3.4.4 • Provisions pour risques
et charges..... 30

3.4.5 • Dettes diverses..... 31

3.4.6 • Dettes à l'égard de la
recherche..... 32

3

4 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat 33

4.1 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges 33

4.1.1 • Honoraires du commissaire aux comptes 33

4.1.2 • Dotations aux amortissements et aux provisions 33

4.1.3 • Aides financières 33

4.1.4 • Charges financières .. 34

4.1.5 • Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public 34

4.2 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits 34

4.2.1 • Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges 34

4.2.2 • Dons et mécénat 34

4.2.3 • Legs, donations et assurances-vie 35

4

4.2.4 • Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat 37

4.2.5 • Reprises de financements 37

4.2.6 • Produits financiers 38

4.2.7 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public 38

4.2.8 • Contributions volontaires en nature 38

5 • Autres informations 39

5.1 • Ventilation de l'effectif salarié 39

5.2 • Rémunération des salariés 39

5.3 • Rémunération des dirigeants bénévoles 39

5.4 • Sectorisation des activités de la Fondation 39

5

6 • Engagements hors bilan 40

6.1 • Engagements hors bilan reçus 40

6.1.1 • Legs, donations et assurances-vie 40

6.1.2 • Contributions financières 40

6.2 • Engagements hors bilan donnés 40

6.2.1 • Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche 40

7 • Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible 42

6

7

8

8 • Compte de résultat par origine et destination (CROD) 43

8.1 • Produits par origine et charges par destination .. 45

8.1.1 • Produits par origine 45

8.1.1.1 • Produits liés à la générosité du public 45

a> Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

b> Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

c> Mécénat

d> Les autres produits liés à la générosité du public

8.1.1.2 • Produits non liés à la générosité du public 47

a> Parrainage des entreprises

b> Contributions financières sans contrepartie

c> Autres produits non liés à la générosité du public

8.1.1.3 • Subventions et autres concours public 48

8.1.1.4 • Reprises sur provisions et dépréciations 48

8.1.1.5 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public 48

8.1.2 • Les charges par destination 48

8.1.2.1 • Les missions sociales 48

a> Charges de personnel liées au financement de la recherche

b> Frais de gestion des instances scientifiques

c> Information scientifique et médicale

d> Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

e> Charges de l'immeuble légué Griffuel

f> Charges de structure et de fonctionnement

8.1.2.2 • Les frais de recherche de fonds 51

8.1.2.3 • Les frais de fonctionnement 52

a> Frais d'information et de communication

b> Frais de fonctionnement général

8.2 • Contributions volontaires en nature 53

8.3 • Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD 53

9 • Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER) 56

9

Rapport du commissaire aux comptes 58

Emplois et ressources 2024 62

La lettre

d'Alain Chevallier, Trésorier de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer



C'est avec reconnaissance et fierté que je vous présente, au nom des équipes de notre Fondation, les comptes de l'exercice 2023, qui se démarquent des années précédentes par la croissance significative des ressources collectées et le fort rebond des fonds alloués à ses missions sociales.

La générosité de nos donateurs et testateurs a permis d'atteindre le niveau historique de 45 millions d'euros de produits, soit un bond de 12 % par rapport à l'année précédente. Les legs et les assurances-vie ont alimenté cette croissance et ont représenté plus de 50 % des ressources de la Fondation. Celles-ci reposent donc de plus en plus sur des généreux testateurs, qui, au moment de la transmission de leur patrimoine, en octroient tout ou partie à notre cause, et nous leur en sommes très reconnaissants. La mise en place

d'actions de sensibilisation dans des grands médias nationaux comme TF1 ou d'événements locaux comme le Triathlon des Roses ou l'exposition « Les Magnifiques » a aussi attiré de nombreux nouveaux donateurs.

Les dépenses de missions sociales ont augmenté de manière remarquable, de plus de 18 % (soit à périmètre comparable une croissance de 7 %) pour atteindre 33,7 millions d'euros. La participation à des programmes européens dans le domaine des cancers rares, le déploiement de projets sur le thème « Cancer et vieillissement », l'investissement dans la recherche sur des cancers à fort besoin médical comme le cancer du pancréas, le lancement du programme « Passerelle » qui promeut l'intégration de jeunes chercheurs dans des organismes publics de recherche représentent les

« La générosité de nos donateurs et testateurs a permis d'atteindre le niveau historique de 45 millions d'euros de produits, soit un bond de 12% par rapport à l'année précédente. »

principaux facteurs de cette hausse. Notre contribution accrue à tous ces sujets de recherche si critiques dans la lutte contre la maladie ne serait pas possible sans la mobilisation de tous les experts médicaux qui participent sans relâche à nos comités scientifiques et garantissent l'excellence des chercheurs et des projets que nous finançons. Merci donc à nos bénévoles scientifiques qui se consacrent sans compter à cette mission.

Grace à ces évolutions favorables, notre ratio de missions sociales s'élève à plus de 73 %, en forte amélioration par rapport à celui de 2022.

Le patrimoine de la Fondation, gage de ses engagements à court et moyen terme et de sa pérennité, a bénéficié en 2023 du contexte favorable de la remontée des taux d'intérêt et

des marchés boursiers, ce qui a plus que contrebalancé une conjoncture immobilière dépressive. Qui plus est, la remise à niveau de l'immeuble Griffuel profite maintenant à plein au prix éponyme.

Le 18 avril dernier, la dernière cérémonie de remise de ce prix et des autres qui sont confiées à la Fondation a donné l'occasion aux prestigieux chercheurs lauréats d'exprimer avec émotion leur passion pour leur activité mais aussi de souligner l'importance que des acteurs comme notre Fondation jouent pour leur permettre de faire reculer les frontières de la maladie. Ces témoignages représentent la meilleure récompense pour nous et tous ceux qui œuvrent à nos côtés pour cette cause.

Tableau comparatif des emplois et ressources 2022-2023

EMPLOIS (en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Missions sociales	33 732 933	73,2 %	28 587 927	70,9 %
Frais de recherche de fonds	8 374 309	18,2 %	8 370 445	20,8 %
Frais d'appel et de traitement des dons	6 479 310	14,1 %	5 990 266	14,9 %
Frais d'appel et de traitement des legs	1 894 999	4,1 %	2 380 179	5,9 %
Frais de fonctionnement et autres charges	3 997 102	8,6 %	3 363 362	8,3 %
Frais d'information et de communication	610 387	1,3 %	593 749	1,5 %
Frais de fonctionnement général	3 386 715	7,3 %	2 769 613	6,9 %
TOTAL DES EMPLOIS	46 104 344	100,0 %	40 321 734	100,0 %
Dotations aux provisions	577 407		805 152	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 119 479		805 792	
Excédent de ressources de l'exercice	1 338 294		1 761 902	
TOTAL GÉNÉRAL	49 139 524		43 694 579	

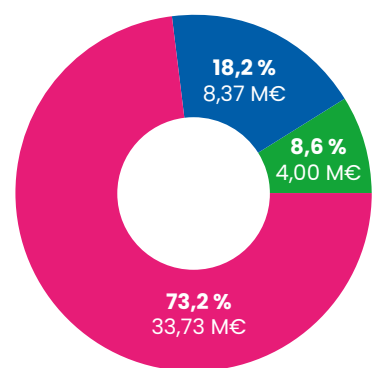
Les frais de recherche de fonds représentent 18,68 % des ressources collectées auprès du public (8 374 309/44 821 554)

RESSOURCES (en euros)

RESSOURCES (en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Ressources collectées auprès du public	44 821 554	95,6 %	40 090 959	95,9 %
Dons manuels	15 424 324	32,9 %	14 792 277	35,4 %
Legs, donations, assurances vie	23 032 521	49,1 %	19 102 216	45,7 %
Mécénat	417 356	0,9 %	442 385	1,1 %
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 947 354	12,7 %	5 754 081	13,8 %
Produits non liés à la générosité du public	2 084 497	4,4 %	1 722 881	4,1 %
Contributions financières sans contreparties	1 674 107	3,6 %	1 445 252	3,5 %
Parrainages des entreprises	59 805	0,1 %	80 511	0,2 %
Subventions et autres concours publics	15 000	0,0 %	15 000	0,0 %
Autres produits	335 586	0,7 %	182 119	0,4 %
TOTAL DES RESSOURCES	46 906 051	100,0 %	41 813 840	100,0 %
Reprises sur provisions	1 162 761		172 878	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 070 712		1 707 861	
Insuffisance de ressources de l'exercice	0		0	
TOTAL GÉNÉRAL	49 139 524		43 694 579	

Les emplois de 2023

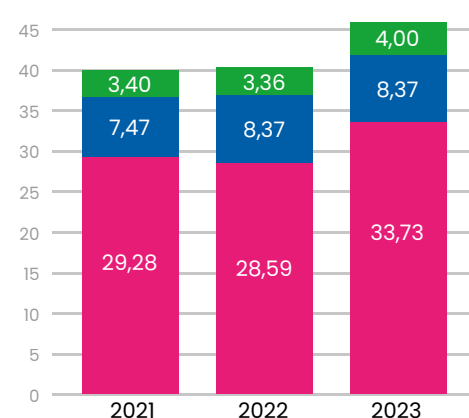
46,10 M€



Missions sociales
Frais de recherche de fonds
Frais de fonctionnement et autres charges

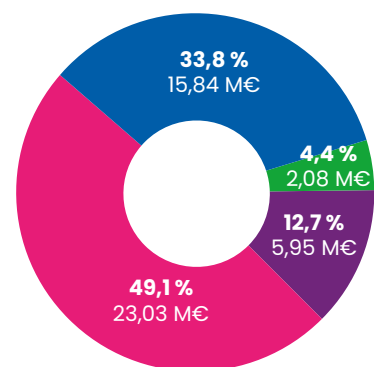
Évolution des emplois 2021-2023

en millions d'euros



Les ressources de 2023

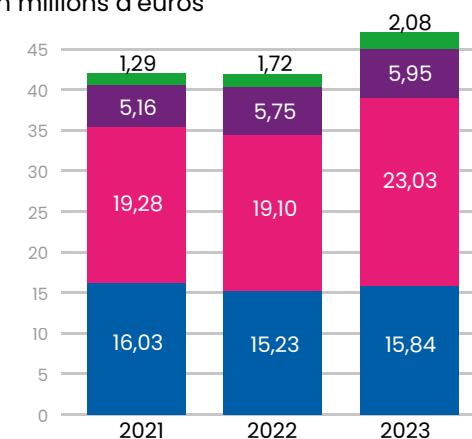
46,91 M€



Legs
Dons et mécénat
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public
Produits non liés à la générosité du public

Évolution des ressources 2021-2023

en millions d'euros



Bilan 2023

ACTIF (en euros)	renvoi annexe	2023		2022	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	3.3.1				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		5 181 400	3 154 562	2 026 839	1 152 954
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	827 979
Immobilisations corporelles	3.3.1				
Terrains		551 865	0	551 865	551 866
Constructions		1 367 053	1 169 059	197 994	213 488
Installations techniques, matériels et outillages industriels		7 038 797	3 133 215	3 905 583	3 654 197
Immobilisations corporelles en cours		1 660 029	0	1 660 029	907 475
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3.3.2	21 510 909	738 598	20 772 311	11 473 567
Immobilisations financières	3.3.3				
Autres titres immobilisés		31 229 999	482 609	30 747 391	40 011 710
Autres		5 507	0	5 507	5 507
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		68 545 560	8 678 042	59 867 518	58 798 742
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances	3.3.4				
Avances et acomptes versés sur commandes		36 808	0	36 808	65 398
Créances clients, usagers et comptes rattachés		3 640	0	3 640	3 692
Créances reçues par legs ou donations		10 487 371	0	10 487 371	10 550 184
Autres		4 441 247	49 172	4 392 075	2 830 908
Valeurs mobilières de placement*	3.3.5	27 551 155	68 631	27 482 524	54 252 339
Disponibilités	3.3.6	48 191 012	0	48 191 012	19 850 716
Charges constatées d'avance	3.3.7	429 376	0	429 376	493 605
TOTAL ACTIF CIRCULANT		91 140 610	117 803	91 022 808	88 046 842
TOTAL GÉNÉRAL		159 686 170	8 795 845	150 890 325	146 845 584

* Dont à plus d'un an (brut) : 206 299 €

Engagements reçus

Legs nets non encore acceptés par le CA : 10 436 946 € (voir 6.1.1)
Contributions financières de grands Mécènes : 455 591 € (voir 6.1.2)

PASSIF (en euros)	renvoi annexe	2023		2022	
FONDS PROPRES*					
Fonds propres statutaires		20 000 000		20 000 000	
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité		52 565 000		53 005 333	
Report à nouveau		11 316 933		9 114 699	
Excédent ou déficit de l'exercice		1 338 294		1 761 902	
Situation nette (sous total)	3.4.1	85 220 227		83 881 933	
Fonds propres consommables	3.4.2	2 707 533		2 847 995	
TOTAL DES FONDS PROPRES		87 927 760		86 729 928	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS					
Fonds reportés liés aux legs ou donations		20 711 922		20 335 644	
Fonds dédiés	3.4.3	2 252 039		2 203 273	
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		22 963 961		22 538 917	
PROVISIONS	3.4.4				
Provisions pour risques		464 076		608 076	
Provisions pour charges		375 225		316 010	
TOTAL DES PROVISIONS		839 301		924 086	
DETTES	3.4.5				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.4.5	0		39	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3.4.5	2 023 513		2 105 131	
Dettes des legs ou donations	3.4.5	10 529 045		1 672 040	
Dettes fiscales et sociales	3.4.5	873 561		786 529	
Autres dettes	3.4.5				
Aides individuelles à verser	3.4.6	5 832 870		10 089 844	
Projets de recherche à verser	3.4.6	18 725 172		21 664 032	
Autres		1 175 142		335 037	
Produits constatés d'avance		0		0	
TOTAL DES DETTES		39 159 303		36 652 652	
TOTAL GENERAL		150 890 325		146 845 584	

* Dont à plus d'un an : 5 472 436 €

Engagements donnés

Financement de la recherche : 43 780 719 € (voir 6.2.1)

Compte de résultat

exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

		2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	renvoi annexe		
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		0	0
<i>dont ventes de dons en nature</i>		0	37 920
Ventes de prestations de service		0	0
<i>dont parrainages</i>		59 805	80 511
Ressources liées à la générosité du public		0	0
<i>Dons manuels</i>	4.2.2	15 424 324	14 754 477
<i>Mécénats</i>	4.2.2	417 356	442 385
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	4.2.3	23 941 461	19 936 636
Contributions financières		1 674 107	1 445 252
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4.2.1	478 003	228 103
Utilisations des fonds dédiés	4.2.7	1 070 712	1 707 861
Autres produits	4.2.4/4.2.5	2 121 647	2 169 246
TOTAL I		45 187 413	40 802 391
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		9 866 694	9 796 886
Aides financières	4.1.3		
Colloques scientifiques		164 450	114 950
Prix attribués à des chercheurs		467 600	462 400
Projets attribués pour la recherche		22 836 072	18 358 143
Aides individuelles pour la recherche		6 266 368	5 678 838
Impôts, taxes et versements assimilés		603 451	664 439
Salaires et traitements		3 066 521	2 929 677
Charges sociales		1 319 358	1 230 124
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4.1.2	685 141	720 900
Dotations aux provisions		59 146	0
Reports en fonds dédiés	4.1.5	1 119 479	800 468
Autres charges		204 402	314 651
TOTAL II		46 658 682	41 071 477
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		- 1 471 269	-269 086
PRODUITS FINANCIERS	4.2.6		
Autres intérêts et produits assimilés		2 791 627	2 086 833
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 000 238	111 764
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		159 514	692 678
TOTAL III		3 951 379	2 891 275

		2023	2022
CHARGES FINANCIÈRES	renvoi annexe 4.1.4		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		518 261	805 152
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		624 287	56 049
TOTAL IV		1 142 549	861 201
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		2 808 831	2 030 073
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		1 337 562	1 760 987
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		731	914
TOTAL V		731	914
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	0
TOTAL VI		0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		731	914
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		49 139 524	43 694 578
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		47 801 230	41 932 680
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 338 294	1 761 898
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.2.8		
Dons en nature		99 300	38 310
Prestations en nature		0	0
Bénévolat		417 896	257 751
TOTAL		517 196	296 061
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.2.8		
Secours en nature		99 300	38 310
Mises à disposition gratuite de biens		0	0
Prestations en nature		0	0
Personnel bénévole		417 896	257 751
TOTAL		517 196	296 061

Annexe

aux compte annuels 2023

1 • Présentation de la Fondation ARC

1.1 • Objet social de la Fondation ARC

La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est née de l'évolution statutaire de l'Association pour la recherche sur le cancer créée en 1962 et reconnue d'utilité publique depuis 1966.

Sa création est actée le 16 mars 2012 par décret publié au Journal Officiel de la République Française le 18 mars de la même année. Cette évolution traduisait la volonté des fondateurs de pérenniser l'action entreprise et l'adapter au contexte intentionnel et scientifique afin d'accroître son efficacité et son efficience.

La Fondation ARC soutient les activités de recherche fondamentale, de recherche translationnelle et de recherche clinique, ainsi que les activités épidémiologiques relevant des sciences humaines et sociales. Elle finance la recherche sur le cancer et l'information sur les avancées scientifiques au bénéfice des patients.

Considérée comme la première fondation française exclusivement dédiée à la recherche sur le cancer, l'action sociale de la Fondation ARC est réalisée tant en France qu'à l'étranger. Au fil des années, elle est devenue un acteur incontournable dans le système français de la recherche sur le cancer.

1.2 • Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la Fondation ARC

Dans un monde où le cancer reste une des premières causes de mortalité, la Fondation ARC a la conviction que seuls les progrès de la recherche permettront de guérir les cancers. C'est pourquoi elle a mis la recherche au cœur de sa mission, une recherche sur le cancer et pour les individus, une recherche dynamique et positive, accessible au plus grand nombre.

Même si les défis restent nombreux, sa mission au quotidien est de dessiner les orientations stratégiques de la recherche en cancérologie, de soutenir les initiatives les plus innovantes d'aujourd'hui pour demain, d'accélérer les projets les plus prometteurs, de détecter, fédérer et valoriser les meilleurs talents, et de partager avec toutes et tous les connaissances qui permettent d'être mieux armé face à la maladie.

La stratégie scientifique de la Fondation ARC s'articule autour de trois axes répondant aux besoins et enjeux de la recherche en cancérologie :

- **Décrypter la biologie des cancers** : La Fondation ARC s'engage à donner libre place à la démarche scientifique et à l'inventivité des chercheurs afin d'accroître les connaissances sur les cancers et le développement de nouveaux traitements. Cette approche permet de soutenir largement la recherche fondamentale dans tous ses domaines (génétique, biologie à l'échelle moléculaire, cellulaire, de l'organe et du corps entier, immunologie, etc.).
- **Impulser une recherche orientée sur des thèmes prioritaires** : La Fondation ARC s'engage sur des thèmes que ses instances scientifiques identifient comme prioritaires pour accélérer les progrès de la cancérologie au bénéfice des patients et sur lesquels elle incite la communauté scientifique à se mobiliser par l'intermédiaire d'appels à projets et de colloques spécifiques. Ses priorités actuelles sont : contribuer à la révolution des immunothérapies anti-cancéreuses, comprendre les liens entre cancer et vieillissement, développer et valider de nouvelles approches permettant d'améliorer le diagnostic précoce des cancers du pancréas.

- **Encourager et accompagner les talents de la recherche** : face à l'accélération de la recherche en cancérologie, la Fondation ARC accompagne la formation des futurs chercheurs et médecins et contribue à l'attractivité de la recherche en France en mettant des moyens significatifs pour attirer les talents à toutes les étapes de leur carrière.

Les ressources de la Fondation ARC, reconnue d'utilité publique, proviennent exclusivement de la générosité du public. Dans le cadre des legs et donations, la Fondation ARC est déclarée comme bénéficiaire de biens immobiliers par les testateurs et donateurs. En conséquence et par obligation testamentaire, elle est amenée à gérer un parc immobilier afin de financer ses activités. Cette gestion s'inscrit, alors, dans les missions sociales de la Fondation.

En 2013, la Fondation ARC a créé un secteur fiscalisé, pour être en conformité avec la législation fiscale. Le but poursuivi était d'isoler certaines activités de recherche des missions sociales susceptibles de générer des revenus imposables.

1.3 • Moyens mis en œuvre par la Fondation ARC

Conformément à son objet social, la Fondation ARC est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- La collecte des fonds auprès du public ;
- La mise en place de partenariats publics et privés ;
- La réalisation de tout type d'investissement de nature à développer l'action de la Fondation ;
- La gestion rigoureuse des fonds versés par le public ;
- La réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance de certaines libéralités dont elle bénéficie.

La Fondation ARC fait appel à la générosité du public¹. La collecte se fait conformément à la loi du 7 août 1991². Elle constitue le principal levier de la Fondation dans le cadre de la réalisation de sa mission d'intérêt général.

Les principales ressources de la Fondation ARC proviennent :

- de campagnes nationales ciblant des actions ou projets bien identifiés ;

- de campagnes nationales pour promouvoir l'action générale et les missions sociales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières et spontanées des bienfaiteurs ;
- de quêtes organisées à l'initiative d'autres entités ;
- de dons perçus au cours de manifestations de soutien et des événements organisés pour collecter des fonds.

1 • Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.

2 • La loi du 7 août 1991 s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique.

2 • Faits caractéristiques d'importance significative

2.1 • Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

2.2 • Faits significatif postérieurs à la clôture de l'exercice 2022

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

3 • Principes, règles et méthodes comptables

3.1 • Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC 2014-03 et au nouveau Règlement du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-04 et n°2020-08.

La Fondation ARC relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présentés en début d'annexe) ;

- L'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation est très largement prépondérante.

La Fondation ARC est une fondation abritante¹ ou affectataire conformément à l'article 20 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par l'article 122 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009. Elle abrite la Fondation Oberling-Haguenau créée le 22 novembre 2019. Cette fondation abritée est à dotation consomptible.

La Fondation ARC, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui



constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

¹ • Une fondation abritante reçoit et gère dans un cadre contractuel des biens qui lui sont confiés par des fondateurs, personnes physiques ou morales, pour la réalisation d'une mission d'intérêt général. La fondation abritante est la gestionnaire des biens pour le compte des fondateurs de la fondation abritée ou du fonds individualisé qui consentent une libéralité à la fondation abritante, cette libéralité (don, legs ou donation) étant assortie de charges. Les fondateurs de fondations abritées ou de fonds individualisés réalisent une affectation irrévocable de biens, droits, ressources à la fondation abritante aux conditions de réaliser l'œuvre d'intérêt général à but non lucratif. La fondation abritante accepte la libéralité et en assume les charges, notamment celle de créer une fondation abritée en son sein.

3.2 • Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.3 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Actif

3.3.1 • Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle

d'utilisation prévue de chaque élément estimé entre 2 et 10 ans. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Immobilisation incorporelles et corporelles

Terrains	Non amortis
Immeuble légué*	50 ans
Constructions	30 à 60 ans
Agencements – Installations	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	25 ans
Agencements – Installations sur sol d'autrui	
Second œuvre	25 ans
Matériel de transport	8 ans
Matériel de bureau et informatique	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
Mobilier	10 à 25 ans

* Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du Prix Léopold Griffuel. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 32 350 000 euros au 31 décembre 2023.

Variation des immobilisation incorporelles

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 006 392	1 175 009	0	5 181 400
Immobilisations incorporelles en cours	827 979	344 476	1 172 455	0
TOTAL	4 834 371	1 519 485	1 172 455	5 181 400

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes (amélioration de l'outil de gestion des appels à projets et du financement de la recherche). Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

Variation des amortissements

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2023
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 853 438	301 124	0	3 154 562
TOTAL	2 853 438	301 124	0	3 154 562

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

Variation des immobilisation corporelles

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
Terrain légué	524 425	0	0	524 425
Terrain	27 441	0	0	27 441
Sous-total terrains	551 865	0	0	551 865
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	662 644
Constructions sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Sous-total constructions	1 367 053	0	0	1 367 053
Agencements, installations	2 066 918	167 379	0	2 234 297
Agencements, installations sur sol d'autrui	350 811	0	0	350 811
Agencements, installations immeuble légué	3 200 042	352 915	0	3 552 957
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	689 097	79 434	0	768 531
Mobilier	101 858	20 180	0	122 038
Sous-total installations techniques, matériels et outillages industriels	6 418 889	619 908	0	7 038 797
Immobilisations corporelles en cours	907 475	807 509	54 955	1 660 029
TOTAL	9 245 283	1 427 418	54 955	10 617 744



Variation des amortissements

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2023
Constructions	449 156	15 494	0	464 651
Constructions sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Sous-total constructions	1 153 566	15 494	0	1 169 059
Agencements, installations	1 333 985	61 157	0	1 395 142
Agencements, installations sur sol d'autrui	72 071	20 373	0	92 444
Agencements, installations immeuble légué	662 240	222 015	0	884 255
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau informatique	605 327	59 194	0	664 521
Mobilier	80 902	5 784	0	86 689
Sous-total installations techniques, matériels et outillages industriels	2 764 692	368 523	0	3 133 215
TOTAL	3 918 258	384 017	0	4 302 274

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

3.3.2 • Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de

propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.

- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;

- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Variation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés*	12 444 970	14 183 634	5 117 695	21 510 909
TOTAL	12 444 970	14 183 634	5 117 695	21 510 909

* Il s'agit des immobilisations issues des legs et donations acceptés par le Conseil d'administration destinées à être cédées, la comptabilisation de ces biens résultant de l'application du Règlement ANC n°2018-06.

Variation des dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés*	971 402	278 635	511 439	738 598
TOTAL	971 402	278 635	511 439	738 598

* Selon le Règlement ANC n°2018-06, les immobilisations reçues des legs et donations destinées à être cédées ne sont pas amortissables. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an. Toute perte de valeur est constatée par une dotation de provision pour dépréciation dans un compte spécifique aux biens destinés à être cédés. Les provisions pour dépréciation des immobilisations destinées à être cédées ne sont reprises qu'à la date de la réalisation de la cession.

Les dotations aux dépréciations apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

3.3.3 • Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
Intérêts courus	192 555	184 630	192 555	184 630
OPCVM Actions	6 584 218	0	860 569	5 723 649
Contrat de capitalisation	12 669 259	193 670	12 648 000	214 930
SCPI	14 500 152	729 800	0	15 229 952
FCPI	3 025 900	2 796 000	0	5 821 900
OPCI	3 152 518	902 421	0	4 054 939
Sous total autres titres immobilisés	40 124 602	4 806 521	13 701 124	31 229 999
Dépôts et cautionnements versés	5 507	0	0	5 507
Sous-total autres	5 507	0	0	5 507
TOTAL	40 130 109	4 806 521	13 701 124	31 235 506

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (PCG, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Les plus-values ou moins-values résultant de cette estimation sont appréciées, pour chaque catégorie de titres de même nature, par rapport à la valeur d'origine globale de l'ensemble de ces titres.

Le cumul de ces plus-values s'élève à 1 689 471 euros au 31 décembre 2023.

Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
FCPI	112 892	482 609	112 892	482 609
TOTAL	112 892	482 609	112 892	482 609

3.3.4 • Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre des legs et

donations, les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte spécifique de créances jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, représentative de la

date de disponibilité effective permettant la cession des titres et/ou l'utilisation des fonds. Les créances reçues par legs ou donations sont à leur valeur vénale à la date d'effet de la comptabilisation de la libéralité sous-jacente.

État des créances

EN EUROS	31/12/2023			31/12/2022
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Avances et acomptes versés sur commande	36 808	0	36 808	65 398
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 640	0	3 640	3 692
Créances reçues par legs et donations	10 487 371	0	10 487 371	10 550 184
Fournisseurs débiteurs	12 177	0	12 177	5 747
Personnel et comptes rattachés	2 133	0	2 133	423
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 536	0	15 536	18 651
Débiteurs divers (1)	1 404 979	0	1 404 979	1 079 966
Produits à recevoir (2)	1 959 472	0	1 959 472	795 597
Débiteurs Notaires (3) et (4)	1 046 950	49 172	997 778	930 524
Sous total et autres	4 441 247	49 172	4 392 075	2 830 908
TOTAL	14 969 067	49 172	14 919 894	13 450 181

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

(1) Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des projets de recherche et aides individuelles versés. Ces montants sont constatés à la suite du contrôle des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.

(2) Il s'agit principalement de recettes dons à percevoir au-delà du 31 décembre 2023.

(3) La provision couvre des risques de non-recouvrement sur des ventes de biens issus de legs.

(4) Il s'agit des prix de cession des immobilisations reçues par legs ou donations non encore encaissées au 31/12/2023.

Variation des provisions pour dépréciation des créances

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2023
Risque de non recouvrement sur legs	49 172	0	0	49 172
TOTAL	49 172	0	0	49 172

3.3.5 • Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont composées de :

- SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».
- Contrats de capitalisation dont les intérêts courus et acquis au 31 décembre de chaque année sont capitalisés. Ces contrats assurent une garantie en capital. Ils sont investis sur des fonds monétaires disponibles.

État des VMP	31/12/2023			31/12/2022
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
EN EUROS				
Contrats de capitalisation	11 165 254	0	11 165 254	41 927 104
OPCVM-SICAV	16 348 933	68 428	16 280 505	12 288 470
Sous-total	27 514 188	68 428	27 445 760	54 215 574
Portefeuille issu des legs	0	0	0	0
Actions et OPCVM d'actions	36 967	202	36 765	36 765
Sous-total Portefeuille issu des legs	36 967	202	36 765	36 765
TOTAL	27 551 155	68 631	27 482 524	54 252 339

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2023 : 206 299 €.

Les OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 31 décembre 2023, la plus-value latente s'élève à 3 669 954 euros.

Variation des provisions pour dépréciation des VMP

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2023
Contrats de capitalisation	752 147	0	752 147	0
OPCVM-SICAV	167 974	35 653	135 198	68 429
Sous-total	175 536	35 653	887 345	68 429
Portefeuille issu des legs	0	0	0	0
Actions et OPCVM d'actions	202	0	0	202
Sous-total Portefeuille issu des legs	72 915	0	0	202
TOTAL	248 451	35 653	887 345	68 631



3.3.6 • Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret. Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

État des disponibilités à la clôture

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants bancaires	874 306	5 812 859
Valeurs à l'encaissement - Dons	970 122	592 962
Caisse	2 440	1 248
Comptes sur livret	24 849 685	3 417 012
Comptes à terme	21 000 000	10 000 000
Intérêts courus	494 460	26 635
TOTAL	48 191 012	19 850 716

3.3.7 • Charges constatées d'avance

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Stock pour dépliants	5 975	2 442
Stock enveloppes pour mailings	109 555	121 358
Fournisseurs - charges constatées d'avance	313 846	369 804
TOTAL	429 376	493 605

3.4 • Règles, méthode comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Passif

3.4.1 • Fonds propres de la Fondation ARC

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	SITUATION AU 01/01/2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	20 000 000	0	0	0	20 000 000
Réserves	53 005 334	- 440 333	0	0	52 565 000
Report à nouveau	9 114 699	2 202 235	0	0	11 316 933
Excédent ou déficit de l'exercice	1 761 902	- 1 761 902	1 338 294	0	1 338 294
Situation nette	83 881 933	0	1 338 294	0	85 220 227
Fonds propres consommables	2 847 995	0	19 595	160 057	2 707 533
TOTAL	86 729 928	0	1 357 889	160 057	87 927 760

« La Fondation n'a pas abondé sa dotation initiale depuis sa création en 2012. Afin de maintenir la valeur de cette dotation initiale, la Fondation s'assure que les actifs qui la constituent ont une valeur de marché supérieure à son montant initial. Les actifs constituant la dotation initiale de la Fondation ARC de 20 millions d'euros correspondent à des actifs financiers, dont la valeur actualisée au 31/12/2023 s'élève à 31,9 millions d'euros. »

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consommable.

Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC finance certains projets susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement.

Les charges et engagements pour ces activités se sont terminées en 2022.

Les fonds propres et réserves (87,9 millions d'euros) comprennent la dotation pérenne statutaire de la Fondation (20 millions d'euros), couvrent les engagements pour le financement de projets de recherche pluriannuelle « hors bilan » (43,8 millions d'euros). Les 24,1 millions restants permettent de faire face aux incertitudes économiques et de pérenniser les missions sociales, en garantissant sur le long terme le financement de projets scientifiques à montant constant voire croissant, et en assurant un an de fonctionnement de la Fondation. Son modèle économique repose historiquement sur des ressources issues pour moitié des libéralités, ressources qui présentent un caractère incertain compte tenu du nombre d'acteurs croissant dans le secteur caritatif.



3.4.2 • Fonds propres consommables

Les dotations consommables des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou d'un budget prévisionnel annuel.

État des dotations consommables

EN EUROS	SITUATION AU 01/01/2023	DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES	CONSOMMATIONS	31/12/2023
Fondation Oberling-Haguenau	2 847 995	19 595	160 057	2 707 533
TOTAL	2 847 995	19 595	160 057	2 707 533

3.4.3 • Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les testateurs et donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite

en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », inscrite en produit au compte de résultat.

Suivi des fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Utilisations

À la clôture de l'exercice

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Utilisations				À la clôture de l'exercice		
	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS	MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS CORRESPONDANT À DES PROJETS SANS DÉPENSES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Ressources liées à la générosité du public	2 203 273	533 595	1 070 712	0	0	1 666 156	0
Projets de recherche dédiés aux cancers pédiatriques	88 587	0	88 587	0	0	0	0
Projets de recherche dédiés « Cancer et Covid »	905	0	905	0	0	0	0
Projets de recherche dédiés au carcinome épidermoïde de l'œsophage non lié à l'abus d'alcool	149 200	0	75 000	0	0	74 200	0
Projets de recherche dédiés au cancer du pancréas - Bertrand Kamal	238 203	0	238 203	0	0	0	0
Projets de recherche dédiés au centre Oscar Lambert à Lille	349 006	0	0	0	0	349 006	0
Projet de recherche dédiés à l'Institut Gustave Roussy	20 000	0	0	0	0	20 000	20 000
Projets de recherche dédiés au département de la Manche	30 608	0	0	0	0	30 608	30 608
Projets de recherche dédiés aux cancer du squelette	8 050	0	8 050	0	0	0	0
Projets de recherche dédiés au centre Georges-François Leclerc de Dijon	101 194	0	0	0	0	101 194	101 194
Projets de recherche dédiés à l'hôpital Paul Brousse	236 366	28 200	0	0	0	264 566	236 366
Projets de recherche dédiés au Finistère	176 300	0	0	0	0	176 300	176 300
Projets de recherche dédiés aux leucémies, cancers du sein ou cancers du poumon	118	0	118	0	0	0	0
Projets de recherche dédiés au département de l'Île et Vilaine	389 360	9 432	352 460	0	0	46 331	0
Projets dédiés aux cancers de l'utérus	4 600	0	4 600	0	0	0	0
Projets dédiés à la région de Lyon	189	0	189	0	0	0	0
Projets dédiés à l'acquisition de matériel	3 466	4 877	0	0	0	8 343	3 466
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs - Griffuel (2)	283 252	260 554	300 000	0	0	243 806	0
Projets de recherche Pancréas	0	227 638	0	0	0	227 638	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs - Kerner (1)	33 783	0	2 600	0	0	31 183	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs - Autres	90 086	2 895	0	0	0	92 981	90 086
Cancers des jeunes enfants	0	480 557	0	0	0	480 557	0
Pour la recherche des enfants atteints d'un cancer	0	105 327	0	0	0	105 327	0
TOTAL	2 203 273	1 119 478	1 070 712	0	0	2 252 039	658 020

(1) Les prix ARC Jeunes Chercheurs concernent, un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).

(2) Créé en 1970, ce prix d'une valeur totale de 300 000 euros est un des prix les plus importants en Europe dans le domaine de la recherche en cancérologie. Il récompense chaque année des chercheurs de renommée internationale dont les travaux ont abouti à une avancée majeure dans la recherche sur le cancer. Depuis sa création, 55 chercheurs de 11 nationalités différentes ont été récompensés, tous issus des plus prestigieuses institutions de la recherche internationale. Depuis 2015, ce prix est divisé en deux catégories : le prix de recherche fondamentale (150 000 euros) et le prix de recherche translationnelle et clinique (150 000 euros).

Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble.

3.4.4 • Provisions pour risques et charges

Variation des provisions

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2023	AUGMENTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISOIRES UTILISÉES	REPRISES DOTATIONS PROVISOIRES NON UTILISÉES	CUMUL AU 31/12/2023
Autres provisions pour risques ¹	608 076	0	0	144 000	464 076
Provisions pour pensions et obligations ²	304 681	59 146	0	2 495	361 332
Provisions pour charges ³	11 329	11 200	8 637	0	13 893
TOTAL	924 086	70 346	8 637	146 495	839 301

1 • Elles recouvrent : un risque pour versement de passif issu de legs pour 464 076 euros.

2 • Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée. Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2023 pour le calcul ont été les suivantes :

- départ volontaire à la retraite en fonction de l'âge des salariés :
 - Salariés nés jusqu'en 1962 : 62 ans
 - Salariés nés entre 1962 et 1967 : 63 ans
 - Salariés nés à partir de 1968 : 64 ans
- taux d'actualisation : 0 % ;
- taux de progression des salaires : 2.00 % ;
- taux de charges sociales : 55 % ;
- taux de sortie des effectifs : 9 % ;
- table de mortalité : INSEE 2018-2020.

La reprise utilisée au titre de l'exercice 2023 est de 2 495 euros.

La dotation nette au 31 décembre 2023 est de 59 146 euros.

3 • Les engagements pris par la Fondation au titre des obligations stipulées par le testateur ou donateur sont à comptabiliser dans un compte de provision spécifique. Ces engagements sont identifiés et estimés à la date d'acceptation du legs ou donations.

3.4.5 • Dettes diverses

État des dettes diverses

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit¹	0	39
Dettes fournisseurs	1 786 551	1 875 370
Fournisseurs - factures non parvenues	236 962	229 762
Dettes fournisseurs et comptes rattachés¹	2 023 513	2 105 131
Dettes issues des legs ou donations²	10 529 045	1 675 040
Dettes des legs ou donations¹	10 529 045	1 675 040
Personnel - autres charges à payer	511	0
Comité d'entreprise	16 671	15 618
Provisions pour congés payés	327 645	295 415
Provisions pour charges sur congés payés	182 055	159 931
Provisions Compte Epargne Temps (CET)	82 808	69 186
Provisions pour charges sur CET	46 788	38 524
Sous-total personnel	656 478	578 674
URSSAF	112 295	114 295
IRCANTEC	10 448	0
MALAKOFF HUMANIS	9 173	9 120
Mutuelle	30 122	25 613
Prévoyance	12 428	11 908
Trésor Public - Prélèvement à la source	17 550	18 947
Sous-total organismes sociaux	192 016	179 883
Formation professionnelle	4 764	4 764
Aide à la construction	12 578	11 986
Taxe sur les salaires	0	3 496
AGEFIPH	7 725	7 725
Sous-total taxes dues sur les rémunérations	25 067	27 971
Total dettes fiscales et sociales¹	873 561	786 529
Aides individuelles à verser (voir 3.4.7)	5 832 870	10 089 844
Projets de recherche à verser (voir 3.4.7)	18 725 172	21 664 032
Autres¹	1 175 142	335 037
TOTAL	39 159 303	36 652 652

1 • Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

2 • Les dettes issues des legs et donations sont constatées en application du Règlement ANC 2018-06. Il s'agit du passif du testateur ou donateur estimé à la date du fait générateur de la comptabilisation des legs et donations acceptés.

3.4.6 • Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris

à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, projets scientifiques de recherche).

Ces engagements sont essentiellement d'une durée

comprise entre une et trois années.

À l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

Nature des dettes à l'égard de la recherche

EN EUROS	31/12/2023			31/12/2022
	ÉCHÉANCE - 1AN	ÉCHÉANCE + 1AN	TOTAL	TOTAL
Aides individuelles attribuées	3 649 745	2 183 125	5 832 870	10 089 844
Projets de recherche attribués	15 435 860	3 289 312	18 725 172	21 464 032
Sous-total Fondation ARC	19 085 605	5 472 436	24 558 042	36 155 862
Projets de recherche attribués	0	0	0	200 000
Sous-total fondations abritées	0	0	0	200 000
TOTAL	19 085 605	5 472 436	24 558 042	36 355 862

4 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat

4.1 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Charges

4.1.1 • Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes

annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 64 800 euros TTC pour l'exercice 2023.

4.1.2 • Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 301 124 euros d'immobilisations incorporelles (voir paragraphe 3.3.1) et 384 017 euros d'immobilisations corporelles (voir paragraphe 3.3.1) et d'autre part à la dotation aux provisions pour pensions et obligations pour un montant de 59 146 euros (voir paragraphe 3.4.4).

4.1.3 • Aides financières

Les projets de recherche et aides individuelles attribués par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachés aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ».

Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.

État de la recherche

EN EUROS	MONTANT 2023	MONTANT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	VARIATION 2023/2022	
			Montant	Taux
Colloques scientifiques	164 450	114 950	49 500	43 %
Prix	312 600	312 400	200	0 %
Projets de recherche	22 836 072	18 118 383	4 717 689	26 %
Aides individuelles	6 266 368	5 678 838	587 530	10 %
Sous-total Fondation ARC	29 579 490	24 224 571	5 354 919	22 %
Projets de recherche	0	239 761	- 239 761	0 %
Aides individuelles	0	0	0	0 %
Prix	155 000	150 000	5 000	0 %
Sous-total Fondations abritées	155 000	389 761	- 234 761	0 %
TOTAL	29 734 490	24 614 331	5 120 159	21 %

4.1.4 • Charges financières

Elles correspondent pour 624 287 euros à des moins-values réalisées sur la vente de titres.

Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 518 261 euros pour les placements du portefeuille de la Fondation (voir paragraphes 3.3.3 et 3.3.5).

4.1.5 • Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Pour plus de détails, voir le paragraphe 3.4.3.

4.2 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits**4.2.1 • Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges**

Les reprises de provisions sont de 162 523 euros. Elles concernent les provisions pour pensions et obligations (2 495 euros), les provisions pour risque sur un legs (144 000 euros) et les provisions pour charges (16 028 euros) (voir paragraphe 3.4.4).

Le compte transfert de charges correspond pour 41 748 euros au remboursement de coûts supportés par la Fondation, aux manifestations (Triathlon des Roses, Mobilisation Cancer) organisées dans le cadre d'Octobre Rose, pour 11 333 euros de contrats aidés

et pour 262 399 euros au remboursement par l'Union Européenne sur un projet de recherche européen.

4.2.2 • Dons et mécénat

Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2023 et reçus jusqu'au 19 janvier 2024 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2023.

Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2023.

4.2.3 • Legs, donations et assurances-vie

Le traitement des legs et donations constitue l'une des principales novations apportées par le nouveau Règlement ANC 2018-06. La comptabilisation de ces libéralités au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « créances reçues par legs et donations ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.

Les passifs qui correspondent aux dettes du testateur ou donateur, sont aussi isolés dans un compte spécifique « Dettes des legs ou donations ».

Les engagements pris par le bénéficiaire de la libéralité et qui constituent les obligations stipulées par le testateur ou donateur sont provisionnés dans un compte spécifique « provisions pour charges sur legs ou donations ».

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être

cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds

reportés au titre du legs ou de la donation.

À l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » présente les produits nets des charges afférentes. Elle regroupe :

- Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :
 - > Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
 - > Les produits « legs ou donations » ;
 - > Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
 - > La reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
 - > L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.
- Les charges liées aux legs et donations :
 - > La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
 - > La dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
 - > Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Répartition des dons et du mécénat

EN EUROS	MONTANT 2023	VARIATION 2023/2022	MONTANT 2022
Dons non affectés			
Dons manuels	14 642 036	620 864	14 021 172
Mécénat	89 369	74 159	15 209
Sous-total Dons non affectés	14 731 405	695 023	14 036 382
Dons affectés			
Dons manuels	782 287	48 982	733 305
Mécénat	327 987	- 99 189	427 176
Sous-total Dons affectés	1 110 275	- 50 206	1 160 481
TOTAL	15 841 680	644 817	15 196 862

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 15 841 680 euros soit 35,10 % des ressources d'exploitation.

Legs, donations ou assurances-vie	MONTANT 2023
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	10 970 215
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations »	12 274 939
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 048 535
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	511 439
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	9 214 360
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 117 695
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	278 635
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	9 590 637
SOLDE DE LA RUBRIQUE	23 032 521

Répartition des legs et assurances-vie

EN EUROS	MONTANT 2023	MONTANT 2022	2023/2022
Legs et assurances-vie non affectés			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	11 539 240	10 912 154	627 086
Assurances-vie	10 864 889	7 947 635	2 917 254
Sous-total Legs et assurances-vie non affectés	22 404 129	18 859 789	3 544 340
Legs et assurances-vie affectés			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	523 066	237 787	285 279
Assurances-vie	105 327	0	105 327
Loyers immeuble Griffuel	908 939	839 060	69 880
Sous-total Legs et assurances-vie affectés	1 537 332	1 076 847	460 485
TOTAL	23 941 460	19 936 635	4 004 825

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent 50,97 % des ressources d'exploitation, soit 23 032 521 euros.

À la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».

Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter les revenus conformément aux souhaits de ce dernier.

4.2.4 • Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat

Les quotes-parts de dotations consommables (concernant à ce jour la Fondation Oberling-Haguenu) virées au compte de résultat correspondent aux montants réalisés de consommation pendant l'exercice. Au titre de l'exercice 2023, la consommation pour la fondation abritée Oberling-Haguenu est de 160 057 euros.

Pour plus de détails voir le paragraphe 3.4.2.

4.2.5 • Reprises de financements

Nature des reprises

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Reprises projets de recherche des exercices antérieurs	239 411	685 739
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	1 542 687	1 169 587
TOTAL	1 782 098	1 855 326

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits » sont constituées des :

- soldes des projets de recherche non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds versés. Après vérification et validation par la Direction administrative et financière de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à l'allocation versée, le remboursement de la

différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès l'origine dans les conditions générales, le remboursement est également demandé ;

- aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;
- remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes

chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

En revanche, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

4.2.6 • Produits financiers

Nature des produits financiers

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts reçus	2 791 627	2 086 833
Produits nets sur cessions de VMP	159 514	692 678
Reprises sur provisions financières	1 000 238	111 764
Sous-total Fondation ARC	3 951 379	2 891 275
TOTAL	3 951 379	2 891 275

La Fondation ARC aligne sa politique avec ses valeurs, celles de ses donateurs tout en agissant en cohérence avec son objet social. Dans le contexte financier complexe et volatil de l'année 2023, caractérisé par des tensions géopolitiques, une inflation soutenue et une tendance à la hausse des taux d'intérêt, la Fondation ARC a su maintenir la performance de son portefeuille financier.

Ainsi les produits financiers (reprises sur provisions exclues) restent constants (+0.7%).

À noter que le principe de grande prudence émis par le Comité financier de la Fondation reste la base de la politique financière de la Fondation.

4.2.7 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails, voir le paragraphe 3.4.3.

4.2.8 • Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en bien : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions en nature reçues sont classées en trois catégories de produits :

- Les contributions volontaires liées à la générosité du public ;
- Les contributions volontaires non liées à la générosité du public ;
- Les concours publics en nature.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation de la Fondation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

La Fondation ARC a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- Les dons en nature résultant de la mise à disposition d'espaces publicitaires : l'estimation donnée par le donateur est de 99 300 euros en 2023 ;
- Le bénévolat réparti en deux sous-catégories :
 - > Les heures allouées à la direction scientifique : les heures sont recensées au titre de la préparation des actions, de l'expertise des dossiers, du suivi des projets et des réunions d'instances. Le taux horaire est déterminé par référence à la durée légale de travail mensualisée et sur la base du salaire brut d'un directeur de recherche de niveau 1ère classe¹.
 - > Les heures de participation aux différents comités de direction de la Fondation : les heures de présence sont recensées par comité et

par date. Le taux horaire est déterminé par référence au SMIC² chargé au 1^{er} janvier 2023.

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 417 896 euros et 99 300 euros en 2023 et représentent 10 249 heures consacrées par les experts bénévoles à l'analyse des dossiers de financement.

1 • Source : Grille indiciaire de l'état pour un directeur de recherche.

Détail du calcul : échelon moyen entre 3 et 5 ans d'expérience. Indice 1011*4.85 arrondi à la centaine supérieure.

2 • Le salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories de charges :

- Les contributions volontaires et destinées à financer des missions sociales : elles sont ventilées entre les missions réalisées en France et à l'étranger. Le montant de 2023 s'élève à 414 299 euros ;

- Les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2023 s'élève à 99 300 euros ;
- Les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 3 597 euros.

5 • Autres informations

5.2 • Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2023 s'élève à 473 260 euros.

5.3 • Rémunération des dirigeants bénévoles

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Ils ne perçoivent aucune indemnité au titre de cette fonction, de même que les neuf autres administrateurs et plus largement les centaines de membres des instances de la Fondation.

5.1 • Ventilation de l'effectif salarié

Effectif total par catégorie au 31 décembre (hors pigistes)

CATÉGORIES	EFFECTIF		POURCENTAGES	
	2023	2022	2023	2022
Cadres	55	43	85 %	77 %
Maîtrises	7	9	11 %	16 %
Employés	3	4	5 %	7 %
TOTAL	65	56	100 %	100 %

Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au titre de 2023, 148,50 euros ont été remboursés.

5.4 • Sectorisation des activités de la Fondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales,

les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Les derniers engagements et charges ont été réalisés en 2022.

6 • Engagements hors bilan

6.1 • Engagements hors bilan reçus

6.1.1 • Legs, donations et assurances-vie

Les legs, donations et assurances vie en instance d'acceptation par le Conseil d'administration sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée, entre la date à laquelle la Fondation a été informée et la date de leur comptabilisation. Il en est de même pour les legs acceptés mais grevés d'une condition suspensive non encore réalisée.

Les frais afférents aux legs engagés par la Fondation au préalable de leur acceptation par le Conseil d'administration sont inscrits directement dans le compte de résultat selon leur nature.

Au 31 décembre 2023, l'estimation des legs, donations et assurances vie en instance d'acceptation par le Conseil d'administration s'élève à 10 436 946 euros.

6.1.2 • Contributions financières

Au 31 décembre 2023, la Fondation ARC a signé de nouvelles conventions du mécénat, les contributeurs s'étant engagés à verser un montant de 455 591 euros en numéraire au cours des trois prochaines années.

6.2 • Engagements hors bilan donnés

6.2.1 • Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2023 par une convention, figurent également dans le tableau ci-contre.

Tableau récapitulatif par nature de projets

EN EUROS	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES AU 01/01/2023	ENGAGEMENTS VOTÉS SUR L'EXERCICE	CONDITIONS RÉALISÉES - ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS SUR L'EXERCICE	ENGAGEMENTS ANNULÉS	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES AU 31/12/2023
Programmes labellisés ARC	3 235 618	8 131 874	7 833 313	206 103	3 328 076
INCa-Essais cliniques-CLIPS ²	1 060 088	1 765 755	641 403	0	2 184 439
INCa-Programmes d'actions intégrées de recherche (PAIR)	956 036	0	373 193	102 731	480 113
Top up	64 253	0	0	0	64 253
Neuroblastome-GIANT-NB	85 870	0	0	85 870	0
Leader de demain	4 530 100	1 480 098	1 318 400	71 000	4 620 798
IHU de Strasbourg	720 612	0	634 814	8 560	77 238
IHU-PRISM-2	2 250 000	0	0	0	2 250 000
IHU-DYNHAEMIC	1 950 000	0	500 000	0	1 450 000
TRANSCAN	991 793	607 000	420 992	616	1 177 185
Mappyacts	0	0	0	0	0
Canc'Air	88 700	0	36 746	51 955	0
POP-HaRC	132 912	0	79 748	0	53 165
Prévention tertiaire en cancérologie	146 541	0	51 274	64 367	30 900
ATTRACT	0	7 125 031	1 414 644	0	5 710 387
AcSé-Esmart	486 393	0	121 598	0	364 795
SIGN'IT	5 177 861	4 055 228	3 571 119	74 646	5 587 324
Pancréas	3 031 624	2 678 634	703 590	0	5 006 668
Partenariat Worldwide Cancer Research	32 825	493 465	444 119	0	82 172
Cancers et vieillissement	6 498 728	1 480 600	296 120	0	7 683 208
Projet Fondation ARC	0	3 570 000	0	0	3 570 000
Canceropôles	10 000	100 000	50 000	0	60 000
TOTAL	31 449 954	31 487 685	18 491 072	665 847	43 780 719

Le total des engagements au 31 décembre 2023 est couvert par le niveau des fonds propres (voir paragraphe 3.4.1). La dette à moins d'un an peut être estimée à 12 271 772 euros.

7 • Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Actif réalisable et disponible (1)		
Avances et acomptes versés sur commandes	36 808	65 398
Créances clients et comptes rattachés	3 640	3 692
Créances reçues par legs ou donations	10 487 371	10 550 184
Autres créances	4 392 075	2 830 908
Valeurs mobilières de placement (2)	27 276 225	22 830 452
Disponibilités (3)	40 191 012	19 850 716
TOTAL	82 387 131	56 131 350
Passif exigible (1)		
Fonds dédiés (4)	1 295 238	1 000 000
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	0	39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 023 513	2 105 131
Dettes fiscales et sociales	873 561	786 529
Dettes issues des legs et donations	10 529 045	1 672 040
Autres dettes	1 175 142	335 037
Dettes à l'égard de la recherche (5)	31 357 378	36 646 422
TOTAL	47 253 877	42 545 198

(1) Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.

(2) Il s'agit de valeurs nettes, voir paragraphe 3.3.4

(3) Détail, voir paragraphe 3.3.5

(4) Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2023 et des projets de recherche à venir.

(5) Détail du calcul de la dette à moins d'un an, voir paragraphes 3.4.7 et 5.2.1

Le ratio de liquidité (actif réalisable et disponible/passif exigible) est de 1.74 contre 1.32 en 2022. Ainsi la Fondation conforte sa capacité à faire face à ses obligations à court terme.



8 • Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la Fondation dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la Fondation ARC par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif de l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinés à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- **Produits par origine et charges par destination ;**
- **Contribution volontaire en nature.**

Compte de résultat par origine et destination

	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits liés à la générosité du public	44 821 554	44 821 554	40 090 959	40 090 959
Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
Dons, legs et mécénat	38 874 201	38 874 201	34 336 878	34 336 878
<i>Dons manuels</i>	15 424 324	15 424 324	14 792 277	14 792 277
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	23 032 521	23 032 521	19 102 216	19 102 216
<i>Mécénat</i>	417 356	417 356	442 385	442 385
Autres produits liés à la générosité du public	5 947 354	5 947 354	5 754 081	5 754 081
Produits non liés à la générosité du public	2 069 497		1 707 881	
Cotisations avec contrepartie	0		0	
Parrainage des entreprises	59 805		80 511	
Contributions financières sans contrepartie	1 674 107		1 445 252	
Autres produits non liés à la générosité du public	335 586		182 119	
Subventions et autres concours publics	15 000		15 000	
Reprises sur provisions et dépréciations	1 162 761	1 162 761	172 878	172 878
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	1 070 712	1 070 712	1 707 861	1 707 861
TOTAL	49 139 524	47 055 027	43 694 579	41 971 698
CHARGES PAR DESTINATION				
Missions sociales	33 732 933	33 467 868	28 587 927	26 929 866
Réalisées en France	33 582 933	33 317 868	28 497 927	26 839 866
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	33 362 933	33 097 868	28 277 927	26 619 866
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	220 000	220 000	220 000	220 000
Réalisées à l'étranger	150 000	150 000	90 000	90 000
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	150 000	150 000	90 000	90 000
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	0	0	0
Frais de recherche de fonds	8 374 309	6 563 021	8 370 445	8 317 083
Frais d'appel à la générosité du public	8 374 309	6 563 021	8 370 445	8 317 083
Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
Frais de fonctionnement	3 997 102	3 988 958	3 363 362	3 351 903
Dotations aux provisions et dépréciations	577 407	577 407	805 152	805 152
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 119 479	1 119 479	805 792	805 792
TOTAL	47 801 230	45 716 734	41 932 678	40 209 796
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 338 194	1 338 294	1 761 902	1 761 902

Contribution volontaire en nature

	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
Contributions volontaires liées à la générosité du public	517 196	517 196	296 061	296 061
Bénévolat	417 896	417 896	257 751	257 751
Prestation en nature	0	0	0	0
Dons en nature	99 300	99 300	38 310	38 310
TOTAL	517 796	517 796	296 061	296 061
CHARGES PAR DESTINATION				
Contributions volontaires liées à la générosité du public	414 299	414 299	254 361	254 361
Réalisées en France	414 299	414 299	254 361	254 361
Contributions volontaires à la recherche de fonds	99 300	99 300	38 310	38 310
Contributions volontaires au fonctionnement	3 597	3 597	3 390	3 390
TOTAL	517 196	517 796	296 061	296 061

8.1. Produits par origine et charges par destination

8.1.1 • Produits par origine

8.1.1.1 • Produits liés à la générosité du public

a) Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les ressources en provenance des dons manuels représentent 15 424 324 euros soit 34,13 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues des dons manuels ont augmenté de 632 047 euros soit 4,27 % par rapport à 2022.

Les donateurs actifs (0 - 12 mois) sont au nombre de 191 002 à fin 2023 contre 151 314 à fin 2022 soit une hausse de 26 %.

Le don manuel moyen est passé de 97,76 euros en 2022 à 92,10 euros en 2023.

Pour plus de détail voir paragraphe 4.2.2.

b) Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Le Règlement ANC n° 2018-06 apporte des changements notables dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;
- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;
- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Le traitement des assurances-vie isolées, ne faisant pas partie d'un legs ou d'une donation, ne change pas. Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements.

Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Pour plus de détails, voir la rubrique et 4.2.3.

c) Mécénat

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat représentent 417 356 euros soit 0,93 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues du mécénat sont en légère baisse de - 25 029 euros soit -6% par rapport à 2022.

d) Les autres produits liés à la générosité du public

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- Les collectes redistribuées : il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la Fondation ARC comme redistributeur de tout ou partie de la collecte. La Fondation ARC n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public.
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Dans le cadre de l'élaboration du CROD 2023 de la Fondation, sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- Les quotes-parts de dotations consommables des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;
- Les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;
- Les reprises de financement concernant la part des allocations de recherche

ou d'aides individuelles non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits « accessoires » aux ressources de la générosité du public, notamment :

- Les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;
- Les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;
- Les inscriptions pour des événements ponctuels dédiés au profit de la recherche sur le cancer ;
- Les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

Les autres produits liés à la générosité du public représentent 5 947 354 euros en 2023 contre 5 754 081 euros en 2022, soit une augmentation de + 193 273 euros.

Autres produits liés à la générosité du public

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Loyers affectés immeuble légué Griffuel	908 939	839 060
Revenus issus des legs-Loyers et droits auteurs	114 266	90 276
Produits financiers	2 948 246	2 779 511
Produits financiers affectés	2 895	0
Reprises des financements attribués	1 782 098	1 855 326
Inscriptions	30 852	34 585
Quotes-parts de dotations consommables	160 057	155 324
TOTAL	5 947 354	5 754 081

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation.

La vente des produits d'investissement est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie, soit en fonction de l'évolution des marchés.

Les quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consommables des fondations abritées, en l'occurrence ceux de la fondation abritée Oberling-Haguenau de la Fondation ARC.

8.1.1.2 • Produits non liés à la générosité du public

a) Parrainage des entreprises

Le Règlement ANC n°2018-06 fait la distinction entre le parrainage et le mécénat contrairement à l'ancien règlement.

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une

personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.

Les ressources en provenance du parrainage des entreprises représentent 59 805 euros soit 0,20 % des ressources d'exploitation. Une baisse est constatée au titre de 2023 de - 20 706 euros.

b) Contributions financières sans contrepartie

La nouveauté du Règlement ANC n°2018-06 à cet égard consiste dans la mise en place de comptes spécifiques. Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend :

- Les contributions financières reçues d'autres entités ;
- Les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées ;

- La part de dotation consommable virée au compte de résultat.

Les contributions financières sans contrepartie représentent 1 674 107 euros soit 3,70 % des ressources d'exploitation en 2023. Elles sont en hausse de + 228 855 euros.

c) Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - Les redevances d'actifs incorporels ;
 - Les loyers ;
 - Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public représentent 335 586 euros en 2023 contre 182 119 euros en 2022. Ils sont constitués notamment des produits divers de gestion courante.

Autres produits non liés à la générosité du public

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Transferts de charges d'exploitation	315 480	162 349
Produits divers de gestion courante	3 816	1 533
Location de fichiers	15 559	17 202
Ventes	0	120
Produits exceptionnels	731	914
TOTAL	335 586	182 119

8.1.1.3 • Subventions et autres concours publics

La Fondation ARC a perçu un subvention d'exploitation à hauteur de 15 000 euros pour couvrir l'évènement du Triathlon des roses.

8.1.1.4 • Reprises sur provisions et dépréciations

Pour plus de détails, voir le paragraphe 4.2.1.

8.1.1.5 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails, voir le paragraphe 4.2.7.

8.1.2. Les charges par destination :

Les charges du CROD sont présentées par destination et sont ventilées en six catégories :

8.1.2.1 • Les missions sociales

La Fondation ARC a pour but de lutter contre le cancer par le financement de la recherche ainsi que par l'information du public.

Guidée par l'intérêt général et l'excellence scientifique, la Fondation ARC identifie, sélectionne, finance et accompagne des programmes de recherche prometteurs. Catalyseur de la recherche, elle fédère les acteurs de la lutte contre le cancer en France et à l'international et mobilise toutes les compétences requises pour faire émerger de nouveaux concepts et obtenir des succès rapides.

Pour plus d'informations, voir paragraphe 1.2.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif. Pour l'année 2023, ces engagements sont nuls.

Le secteur fiscalisé de la Fondation ARC s'inscrit dans ses missions sociales.

**Origine des dépenses de missions sociales**

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Financement des projets de recherche	29 579 490	24 224 570
Charges de personnel liées au financement de la recherche	1 136 429	1 132 046
Frais de gestion des instances scientifiques	229 061	269 167
Information scientifique et médicale	1 556 371	1 546 730
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	458 057	403 083
Charges de l'immeuble légué	420 691	403 022
Charges de structure et de fonctionnement	197 834	219 548
Sous-total Fondation ARC	33 577 933	28 198 166
Financement des projets de recherche	155 000	389 761
Sous-total fondations abritées	155 000	389 761
TOTAL	33 732 933	28 587 927

Les missions sociales représentent 73,2 % des emplois de l'exercice.

Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2023 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets engagés au cours de l'exercice 2023.

Détail par nature de financement	31/12/2023			31/12/2022		
	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT EN EUROS	PROPORTION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT EN EUROS	PROPORTION
EN EUROS						
MASTER 2 ^e année	14	489 888	2 %	12	419 904	2 %
DOCTORANTS 1 ^e année	5	559 920	2 %	8	859 872	3 %
DOCTORANTS 2 ^e année	0	0	0 %	2	229 968	1 %
DOCTORANTS 3 ^e année	5	249 960	1 %	5	249 960	1 %
DOCTORANTS 4 ^e année	67	2 284 780	8 %	75	2 645 214	11 %
POST-DOC en France 1 ^e année	14	2 131 836	7 %	4	623 952	3 %
POST-DOC en France 2 ^e année	2	279 984	1 %	4	559 968	2 %
Prix Mobilité Internationale	9	270 000	1 %	3	90 000	0 %
Passerelle	10	1 000 000	3 %	0	0	0 %
Projets Fondation ARC	66	3 175 000	11 %	0	0	0 %
Programmes labellisés Fondation ARC	29	7 833 313	26 %	38	6 400 885	26 %
INCa-Essais cliniques-CLIP ²	7	641 403	2 %	8	519 262	2 %
INCa-Programme d'actions intégrées de recherche (PAIR)	7	373 193	1 %	2	505 120	2 %
UNICANCER-AcSé	0	0	0 %	1	169 450	1 %
UNICANCER-Safir	0	0	0 %	2	396 046	2 %
UNICANCER-EXPRESS	0	0	0 %	1	268 478	1 %
UNICANCER-Top up	0	0	0 %	1	257 012	1 %
Pancréas	3	703 590	2 %	5	1 010 541	4 %
Leaders de demain	6	1 318 400	4 %	6	1 496 600	6 %
IHU de Strasbourg	2	634 841	2 %	2	506 154	2 %
IHU-B-THEMA	1	500 000	2 %	1	500 000	2 %
TRANSCAN	7	420 992	1 %	9	499 496	2 %
MAPPYACTS	0	0	0 %	1	163 250	1 %
Canc'Air	1	36 746	0 %	2	174 686	1 %
Pop-HaRC	1	79 748	0 %	2	179 648	1 %
Reseau Nacre	0	0	0 %	1	6 734	0 %
ATIP-Avenir	1	220 000	1 %	1	220 000	1 %
Cancer et vieillissement	1	296 120	1 %	4	2 166 243	9 %
Prévention tertiaire en cancérologie	1	51 274	0 %	0	0	0 %
AcSé-eSMART	1	121 598	0 %	1	121 598	0 %
SIGN'IT	24	3 571 119	12 %	14	2 261 758	9 %
World Cancer Research	4	444 119	1 %	3	295 421	1 %
Attract	4	1 414 644	5 %	0	0	0 %
Prix scientifiques	13	312 600	1 %	12	312 400	1 %
Colloques scientifiques	41	164 450	1 %	39	114 950	0 %
TOTAL Fondation ARC	305	29 579 490	99 %	269	24 224 571	98 %
Prix scientifiques	2	155 000	1 %	1	150 000	1 %
Programme Fondation ARC	0	0	0 %	1	239 761	1 %
TOTAL fondations abritées	2	155 000	1 %	2	389 761	2 %
TOTAL	307	29 734 490	100 %	271	24 614 331	100 %

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance la quasi-totalité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.

Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 35 000 euros sur 12 mois ou de 70 000 euros sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.

Les Programmes labellisés Fondation ARC, sont des projets d'envergure, depuis l'installation d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le budget est variable en fonction des projets.

a) Charges de personnel liées au financement de la recherche

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs est imputé sous cette rubrique. Ces charges représentent, en 2023, 23,13 % des charges globales de personnel.

b) Frais de gestion des instances scientifiques

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes de financement ainsi que de l'évaluation des projets financés.

Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

c) Information scientifique et médicale

Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, événements scientifiques.

d) Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

Elles concernent les salariés rattachés au service Éditions off et on line et représentent 9,32 % des charges globales de personnel.

e) Charges de l'immeuble légué Griffuel

Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble.

f) Charges de structure et de fonctionnement

Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ; à des frais de personnel du département des systèmes d'information. Les charges de structure et de fonctionnement représentent 0,59 % du montant total des charges de missions sociales.

8.1.2.2 • Les frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds se composent :

- Des frais d'appel à la générosité du public ;
- Des frais de recherche d'autres ressources.

Les frais de recherche de fonds représentent 18,68 % des ressources collectées auprès du public et 18,2 % des emplois. Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1^{er} mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

Les frais de recherche de fonds sont de deux natures :

- Les frais d'appel et de gestion des dons ;
- Les frais d'appel et de gestion des legs.

Les frais d'appel et de gestion des dons : cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospectus ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.

Les charges de personnel affectées au traitement des dons constituent 25,03 % des charges globales de personnel.

Les frais d'appel et de gestion des legs : ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Le traitement des legs est en forte diminution

(+ 485 180 euros) principalement dû à une dette imprévue dont le défunt ne s'était pas libéré en 2022. Les charges de personnel constituent 10,01 % des charges globales de personnel.

Les frais de recherche d'autres ressources : ils se décomposent notamment en frais de recherche de subventions, de recherche de partenariats, de gestion des actifs et également les charges d'un « petit » secteur marchand. En présence

d'activités lucratives : les dépenses liées à ces activités sont imputées dans cette rubrique de frais de recherche d'autres ressources. Le secteur marchand de la Fondation s'inscrit dans le cadre des missions sociales.

Origine des dépenses de frais de recherche de fonds

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'appel et de traitements des dons	6 479 310	5 990 266
Frais d'appel à la générosité du public - dons	4 851 513	4 433 273
Traitement des dons	370 390	380 956
Traitements autres fonds privés	27 599	59 872
Charges de personnel - traitement des dons	1 229 808	1 116 166
Frais d'appel et de traitements des legs	1 894 999	2 380 179
Frais d'appel à la générosité du public - legs	717 872	911 671
Traitement des legs	684 937	1 005 076
Charges de personnel - traitement des legs	492 190	463 431
TOTAL	8 374 309	8 370 445

8.1.2.3 • Les frais de fonctionnement

Origine des dépenses de frais de fonctionnement

EN EUROS	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'information et de communication	610 387	593 749
Campagnes de communication	230 073	243 605
Insertions et relations presse	218 598	197 871
Manifestations	14 126	12 238
Charges de personnel de communication	147 590	140 035
Frais de fonctionnement général	3 386 715	2 769 613
Frais généraux	1 351 063	1 309 408
Charges de personnel	1 449 887	1 460 205
Charges financières	585 765	0
TOTAL	3 997 102	3 363 362

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 8,7 % des emplois de l'année 2023.

La rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière.

a) Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons.

Les frais d'information et de communication restent constants.

Les charges de personnel constituent 3,00 % des charges globales de personnel.

b) Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction administrative et financière hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;
- des différentes instances : Conseil d'administration, Commissions permanentes et Commissions ad hoc ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en légère hausse de 6,81 % sur l'année 2022. Les charges de personnel constituent 29,51 % des charges globales de personnel.

Tableau des frais de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	% CHARGES DE PERSONNEL
Charges de personnel liées aux financements de la recherche	23,13 %
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	9,32 %
Charges de personnel affecté au traitement des dons	25,03 %
Charges de personnel affecté à la gestion des legs	10,01 %
Charges de personnel de frais d'information et de communication	3,00 %
Charges de personnel de frais de fonctionnement	29,51 %
TOTAL	100,0 %

• 8.2. Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 417 896 euros et 99 300 euros en 2023.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories de charges :

- Les contributions volontaires destinées à financer des

missions sociales : elles sont ventilées entre les missions réalisées en France et à l'étranger. Le montant de 2023 s'élève à 414 299 euros ;

- Les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2023 s'élève à 99 300 euros ;
- Les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 3 597 euros.

Voir plus de détails au paragraphe 4.2.8.

• 8.3. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Voir pages 54-55.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	VALEUR NETTES COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS CÉDÉS FIGURANT DANS LES RUBRIQUES		TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE		RÉALISÉES À L'ÉTRANGER		GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	AUTRES RESSOURCES					AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES									
Achats de marchandises	30 639	0	0	0	272 625	0	95 265	0	0	0	0	0	398 529
Services extérieurs	647 112	0	0	0	2 001 403	0	718 674	0	0	0	0	0	3 367 190
Autres services extérieurs	1 259 774	0	0	0	4 090 988	0	750 212	0	0	0	0	0	6 100 975
Impôts, taxes et versements assimilés	153 502	0	0	0	253 061	0	196 888	0	0	0	0	0	603 451
Charges de personnel	1 497 659	0	0	0	1 530 982	0	1 357 060	0	0	0	0	0	4 385 879
Dotations aux amortissements et dépréciations	368 474	0	0	0	31 606	0	285 060	0	0	0	0	0	685 141
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	577 407	0	0	0	0	577 407
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 119 479	0	0	1 119 479
Autres charges	41 282	0	0	0	155 121	0	7 999	0	0	0	0	0	204 402
Financement des projets de recherche	29 364 490	220 000	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 734 490
Charges financières	0	0	0	0	38 522	0	585 765	0	0	0	0	0	624 287
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	33 362 933	220 000	150 000	0	8 374 309	0	3 997 102	577 407		1 119 479	0	0	47 801 230

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Secours en nature	0	0	99 300	0	99 300
Mises à disposition gratuites de biens	0	0	0	0	0
Prestations de services	0	0	0	0	0
Personnel bénévole	414 299	0	0	3 597	417 896
TOTAL	414 299	0	99 300	3 597	517 796



9. Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;
- D'une colonne « Exercice N-1 » pour l'ensemble des tableaux présentés.

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Conformément à la règle définie par le Règlement n°2018-06, le stock de la générosité du public d'ouverture du CER de 2023 est de 57 534 063 euros.

L'ensemble des postes des emplois par destination et des ressources par origine du CER est analysé au niveau du CROD.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022
Missions sociales	33 467 868	26 929 866
Réalisées en France		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	33 097 868	26 619 866
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	220 000	220 000
Réalisées à l'étranger		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	150 000	90 000
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	0
Frais de recherche de fonds	6 563 021	8 317 083
Frais d'appel à la générosité du public	6 563 021	8 317 083
Frais de recherche d'autres ressources	0	0
Frais de fonctionnement	3 988 958	3 351 903
Total des emplois	44 019 847	38 598 852
Dotations aux provisions et dépréciations	577 407	805 152
Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 119 479	805 792
Excédent de la générosité du public de l'exercice	1 338 294	1 761 902
TOTAL	47 055 027	41 971 698

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
Ressources liées à la générosité du public	44 821 554	40 090 959
Cotisations sans contrepartie	0	0
Dons, legs et mécénat		
<i>Dons manuels</i>	15 424 324	14 792 277
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	23 032 521	19 102 216
<i>Mécénat</i>	417 356	442 385
Autres ressources liées à la générosité du public	5 947 354	5 754 081
Total des ressources	44 821 554	40 090 959
Reprises sur provisions et dépréciations	1 162 761	172 878
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	1 070 712	1 707 861
Déficit de la générosité du public de l'exercice	0	0
TOTAL	47 055 027	41 971 698
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	57 564 063	56 150 949
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 338 294	1 761 902
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 1 794 917	- 348 788
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fond dédiés)	57 107 440	57 564 063
RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2023	31/12/2022
Contributions volontaires liées à la générosité du public	517 196	296 061
Bénévolat	417 896	257 751
Prestation en nature	0	0
Dons en nature	99 300	38 310
TOTAL	517 196	296 061
FONDS DÉDIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	0	0
(-) Utilisation	- 1 070 712	- 1 707 861
(+) Report	1 119 479	805 792
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	48 767	- 902 070

Rapport du commissaire aux comptes



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92088 Paris La Défense Cedex

Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer
9 Rue Guy Moquet - 94803 VILLEJUIF

KPMG SA, société d'exercice comptable et de commissaire aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Paris sous le n° 1020001012 et membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de l'Ile-de-France et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, unifié, une société de droit anglais (limited liability partnership) (guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92088 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 000 000 €
TIS 756 017 003 Numéro



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92088 Paris La Défense Cedex

Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer

9 Rue Guy Moquet - 94803 VILLEJUIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de la Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA, société d'exercice comptable et de commissaire aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Paris sous le n° 1020001012 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de l'Ile-de-France et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, unifié, une société de droit anglais (limited liability partnership) (guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92088 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 000 000 €
TIS 756 017 003 Numéro



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), décrites dans la note 8 et 9 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 7 mai 2024

KPMG SA

**Erik
Boulois**
Signature
numérique de
Erik Boulois
Date : 2024.05.07
11:44:10 +02'00'

Erik Boulois

Associé

Emplois et ressources 2024

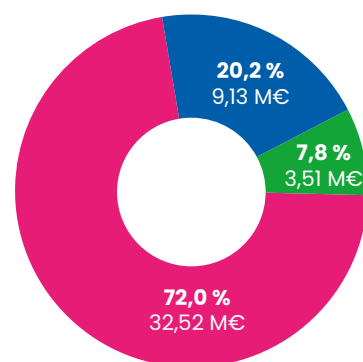
(Établi d'après le budget voté en 2023 sur la base de la continuité de l'activité)

EMPLOIS (en euros)	31/12/2023		Budget 2024	
	Montant	%	Montant	%
Missions sociales	33 732 933	73,2 %	32 515 185	72,0 %
Frais de recherche de fonds	8 374 309	18,2 %	9 129 731	20,2 %
Frais d'appel et de traitement des dons	6 479 310	14,1 %	7 029 804	15,6 %
Frais d'appel et de traitement des legs	1 894 999	4,1 %	2 099 928	4,7 %
Frais de fonctionnement et autres charges	3 997 102	8,6 %	3 507 910	7,8 %
Frais d'information et de communication	610 387	1,3 %	772 726	1,7 %
Frais de fonctionnement général	3 386 715	7,3 %	2 735 784	6,1 %
TOTAL DES EMPLOIS	46 104 344	100,0 %	45 152 827	100,0 %
Dotations aux provisions	577 407		45 000	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 119 479		0	
Excédent de ressources de l'exercice	1 338 294		0	
TOTAL GÉNÉRAL	49 139 524		45 197 827	

Les frais de recherche de fonds représentent 18,68 % des ressources collectées auprès du public (8 374 309/44 821 554).

Les emplois prévisionnels 2024

45,15 M€



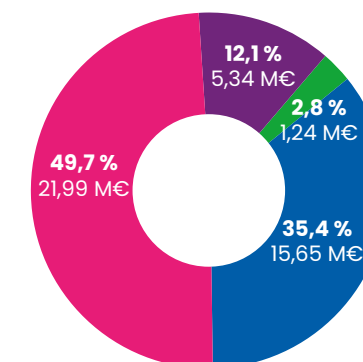
Missions sociales
Frais de recherche de fonds
Frais de fonctionnement et autres charges

RESSOURCES (en euros)

RESSOURCES (en euros)	31/12/2023		Budget 2024	
	Montant	%	Montant	%
Ressources collectées auprès du public	44 821 554	95,6 %	42 970 710	97,2 %
Dons manuels	15 424 324	32,9 %	15 465 000	35,0 %
Legs, donations, assurances vie	23 032 521	49,1 %	21 985 710	49,7 %
Mécénat	417 356	0,9 %	181 000	0,4 %
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 947 354	12,7 %	5 339 000	12,1 %
Produits non liés à la générosité du public	2 084 497	4,4 %	1 239 117	2,8 %
Contributions financières sans contreparties	1 674 107	3,6 %	976 117	2,2 %
Parrainages des entreprises	59 805	0,1 %	74 200	0,2 %
Subventions et autres concours publics	15 000	0,0 %	22 000	0,0 %
Autres produits	335 586	0,7 %	166 800	0,4 %
TOTAL DES RESSOURCES	46 906 051	100,0 %	44 209 827	100,0 %
Reprises sur provisions	1 162 761			
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 070 712		988 000	
Insuffisance de ressources de l'exercice	0		0	
TOTAL GÉNÉRAL	49 139 524		45 197 827	

Les ressources prévisionnelles 2024

44,21 M€



Legs
Dons et mécénat
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public
Produits non liés à la générosité du public

Conception et réalisation

Fondation ARC

Crédits photos

- **Fabrice Dall'Anese/Fondation ARC**
> page 6
- **Scott Graham/Unsplash**
> page 17
- **Gabrielle Henderson/Unsplash**
> page 20
- **Marie-Ève Brouet/Fondation ARC**
> page 25
- **Jakub Žerdzicki/Unsplash**
> page 27
- **Marie-Ève Brouet/Fondation ARC**
> page 43
- **Edwige Lamy/Fondation ARC**
> page 49
- **Edwige Lamy/Fondation ARC**
> page 55

Impression

Imprimeries Vincent



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.